# 

* Datum : 15-12-2010
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2010774846
* Auteur :

Par ordonnance du juge de paix du canton d'Uccle, en date du 3 décembre 2010, en suite de la requête déposée le 22 novembre 2010, M. Marc Théophile Vanderaa, né à Rhode-Saint-Genèse le 18 décembre 1947, domicilié à 1180 Uccle, chaussée de Neerstalle 388/832, résidant à la résidence « Parc Palace », à 1180 Uccle, avenue du Lycée Français 2, a été déclaré incapable de gérer ses biens et a été pourvu d'un administrateur provisoire, étant : Me Mertens, Thomas, avocat, dont le cabinet est sis à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, avenue de Broqueville 116/15.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) Pascal Goies.